

LA FILIÈRE DES DÉCHETS ISSUS DE BATEAUX DE PLAISANCE ET DE SPORT (DBPS)



LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2022)



ORGANISATION DE LA FILIÈRE



L'association pour la plaisance éco-responsable (**APER**) est agréée en tant qu'éco-organisme de la filière pour la période **2019-2023**. L'agrément de l'éco-organisme a été prolongé de 6 mois jusqu'à **juin 2024**.

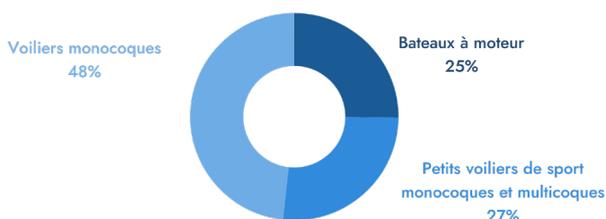
La principale mission de l'APER est de mettre en place et gérer cette filière sur tout le territoire national en proposant à tous types de détenteurs de faire **déconstruire, recycler et valoriser gratuitement leurs bateaux en fin de vie**.

Est concerné par la filière tout bateau de plaisance ou de sport qui est abandonné ou dont le détenteur destine à l'abandon.

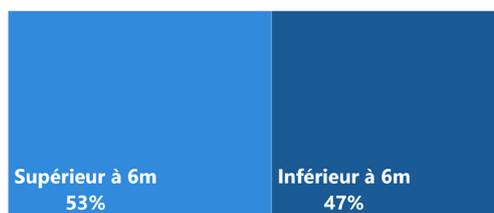
Dans l'agrément en cours, le coût de transport des bateaux jusqu'au centre de traitement est à la charge du détenteur.

LES TYPES DE BATEAUX PRIS EN CHARGE

CATÉGORIES COLLECTÉES EN PAYS-DE-LA-LOIRE :



TAILLES COLLECTÉES EN PAYS-DE-LA-LOIRE :



FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL

Metteurs sur le marché

Versement de l'éco-participation

L'Etat

Finance par une quote-part sur les droits annuels de francisation et de navigation (DAFN)



Prend en charge le cout lié au traitement

Sélectionne et agréee les centres de traitement

Se charge de la désimmatriculation des bateaux

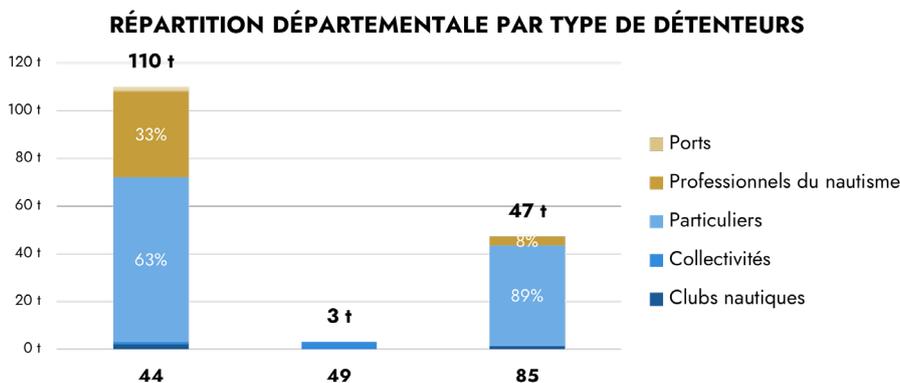
LA FILIÈRE DES DÉCHETS ISSUS DE BATEAUX DE PLAISANCE ET DE SPORT (DBPS)



LA COLLECTE DES DBPS

En 2022, **418 bateaux de plaisance et de sport** ont été collectés en Pays de la Loire, soit l'équivalent de **160 tonnes**. La quantité collectée a augmenté de 28% par rapport à 2021 (127 tonnes). Les bateaux sont principalement détenus par des particuliers (69%) et des professionnels du nautisme (25%).

Les tonnages collectés en région représentent 4% des quantités totales collectées en France (3 700 tonnes).



Pas de collecte sur les départements de la Mayenne et de la Sarthe d'après les déclarations SYDEREP

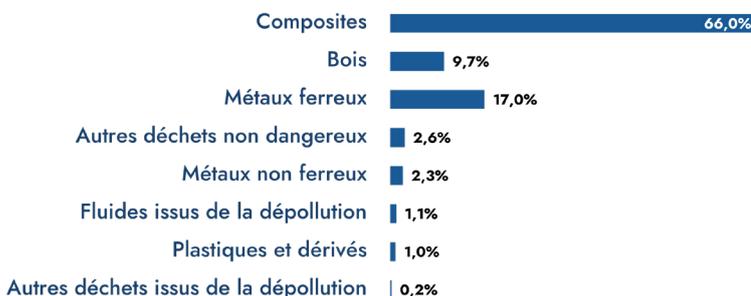
LE TRAITEMENT DES DBPS



L'APER s'appuie sur un réseau de 32 centres de déconstructions agréés dont **4** en Pays-de-la-Loire :

- ROMI - Saint-Nicolas-de-Redon (44)
- ROMI - Montoir de Bretagne (44)
- BARBAZANGES TRI OUEST - Châteaubriant (44)
- Tripap Environnement - L'Aiguillon-sur-Vie (85)

RÉPARTITION DES DÉCHETS PAR MATÉRIAUX (SOURCE : APER)



En 2022, le taux national de **recyclage et valorisation énergétique** des déchets de bateaux de plaisance et de sport est estimé à **74%**.

Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus :

[Site de l'APER](#)

[Données SYDEREP - Opendata TEO](#)

[ADEME - Tableau de bord dynamique](#)

[TEO - Fiche REP 2021](#)

Icons Credits : flaticon.com